

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Signaroute S.A., Etagnières**
2.

Nom et siège de la société anonyme reprenante: Signal S.A., Büren an der Aare
3.

Décision par: l'assemblée générale des actionnaires
4.

Date de la décision: 06.05.2004
5.

Echéance de préavis des créances: **06.10.2004**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Signal AG, Kanalstrasse 34-38, 3294 Büren an der Aare
7.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8.

Remarques: Signaroute SA est ainsi dissoute. Les actifs et les passifs de la société dissoute sont passés à titre universel, au sens de l'article 748 CO, à Signal S.A. selon le contrat de fusion du 06.05.2004 et le bilan de fusion au 31.12.2003.

Pierre Philippe Courvoisier & Sonia Fenu-Vallotton, notaires
1040 Echallens

(02436422)